



Paris, le **25 AVR. 2016**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

(Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015)

- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- Rapport de gestion ;
- Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise;
- Attestation du Président;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2014;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président (Art. L 225-235 du Code de commerce);
- Honoraires des commissaires aux comptes.

CFI – Compagnie Foncière Internationale

Société anonyme au capital de 512 534 Euros

Siège social : 72, rue du Faubourg St Honoré
75008 Paris

Comptes annuels au 31 décembre 2015

Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015

I - Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF <i>(En milliers d'euros)</i>	31.12.2015			31.12.2014
	Brut	Amortissements & dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles (4) Concessions, brevets et droits similaires				
Immobilisations corporelles (4) Autres immobilisations corporelles				1
Immobilisations financières (5) Participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	6		6	6
Total actif immobilisé	6		6	7
ACTIF CIRCULANT				
Créances clients (6)				8
Autres créances (6)	14		14	61
Avances et acomptes versés				
Valeurs mobilières de placement (7)	844		844	1 536
Disponibilités (8)	14		14	144
Charges constatées d'avance	1		1	13
Total actif circulant	873		873	1 762
TOTAL GENERAL	879		879	1 769

PASSIF (En milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	513	513
Prime de fusion	6	6
Réserve légale	51	51
Autres réserves		
Report à nouveau (9-10)	291	8
Acompte sur dividendes (9-10)		
Résultat de l'exercice	-258	283
Total capitaux propres (9-10)	603	861
Provisions pour risques et charges (11)		142
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des états de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (6)	27	104
Dettes fiscales et sociales (6)	192	613
Autres dettes (6)	57	49
Produits constatés d'avance		
Total dettes	276	766
TOTAL GENERAL	879	1 769

II - Compte de résultat au 31 décembre 2015

<i>En milliers d'Euros</i>	31.12.2015	31.12.2014
Produits d'exploitation		
Production vendue de services		2
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		2
Reprises sur amortissements et provisions		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation		2
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	154	160
Impôts, taxes et versements assimilés	9	9
Salaires et traitements	38	63
Charges sociales	33	41
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Autres charges	36	28
Total des charges d'exploitation (12)	270	301
RESULTAT D'EXPLOITATION	-270	-299
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits assimilés		28
Reprise sur provisions et transferts de charges		2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	18
Total des produits financiers (13)	2	48
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1
Différences négatives de change		
Total des charges financières (14)		1
RESULTAT FINANCIER	2	47
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-268	-252
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 146
Reprises provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		1 146
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 146
Provision pour impôt	142	-142
(Charge) produit d'impôt sur les bénéfices	-132	-469
RESULTAT NET	-258	283
Résultat net par action (en euros)	- 0.30	0.33

III - Tableau des flux de trésorerie

	31.12.2015	31.12.2014
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat net	-258	283
Amortissements et provisions	-142	140
Résultat sur cessions d'actif immobilisé		-764
Capacité d'autofinancement	-400	-341
Clients et comptes rattachés		
Fournisseurs	-77	-124
Autres actifs et passifs d'exploitation	-345	-250
Variation des besoins d'exploitation	-422	-374
Flux de trésorerie d'exploitation	-822	-715
<u>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières, nets d'impôts		764
Variation des prêts		8 200
Variation de périmètre sur la trésorerie		
Flux de trésorerie d'investissement		8 964
<u>OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
variation des comptes consentis et des emprunts et autres dettes financières		- 461
Coûts dividendes versés		- 17 022
Réduction de capital, remboursement de réserves		
Flux de trésorerie de financement		- 17 483
Variation de trésorerie	-822	-9 234
Variation des placements à court terme	-692	-9 052
Variation du disponible	-130	-182
Variation des concours bancaires à court terme		
Variation de trésorerie	-822	-9 234
Trésorerie d'ouverture	1 680	10 914
Trésorerie de clôture	858	1 680
Variation de trésorerie	-822	-9 234

CFI – Compagnie Foncière Internationale**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX****Période du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015**

La présente annexe concerne les comptes de l'exercice du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le total du bilan est arrêté au montant de 878 544 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 602 717 euros.

Le résultat de l'exercice s'établit à -258 528 euros.

1.- Faits caractéristiques

Les comptes de l'exercice précédent portent sur une période de 5 mois.

Après la cession de son dernier actif en octobre 2014, et en l'absence de projet d'investissement, la société a cessé son activité locative, ce qui a eu incidemment pour effet de mettre fin à son régime SIIC rétroactivement au 1er août 2014.

Dans ce contexte, l'actionnaire de contrôle a initié une Offre Publique de Retrait(OPR), sur la base d'un prix de l'action de 1,06€. Au terme de cette OPR, qui a été clôturée le 9 janvier 2015, Yellow Grafton SC détient 89,11% du capital et des droits de vote de la société.

Le contrat de liquidité confié à Kepler-Cheuvreux a par ailleurs été résilié avec effet du 6 février 2015.

L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 18 juin 2015, a notamment approuvé les comptes de l'exercice ouvert le 1er août 2014 et clos le 31 décembre 2014, décidé d'inscrire le bénéfice net de l'exercice -soit 283 128,55 euros- en report à nouveau et renouvelé le mandat de trois administrateurs.

Dans sa partie extraordinaire, elle a modifié les articles 8 et 17 des statuts afin notamment d'exclure le droit de vote double.

La société poursuit sa gestion en extinction.

2.- Evènements subséquents

Néant.

3.- Règles et méthodes comptables

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général. Ils sont présentés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles de l'exercice précédent et notamment en ce qui concerne le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

3.1.- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles comprennent un logiciel amorti sur 1 an, du matériel informatique amorti sur une durée de 2 à 5 ans.

3.2.- Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur prix de revient, une provision est constituée si la valeur d'utilité lui est inférieure. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des capitaux propres réévalués de la filiale.

3.3.- Créances

Elles sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

3.4.- Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées, au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Le cas échéant une dépréciation pour pertes latentes est comptabilisée.

3.5.- Provisions pour charges

Les provisions pour charges sont constituées dès lors que la charge est probable, peut-être raisonnablement estimée et a fait l'objet d'un engagement vis-à-vis d'un tiers.

NOTES SUR LE BILAN**4.- Immobilisations incorporelles et corporelles**

Etat des valeurs brutes

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Ventilation des diminutions		Clôture
			Cessions	Mise au Rebut	
Immobilisations incorporelles . Logiciels					
Immobilisations corporelles . Autres	2			2	0
Total	2			2	0
Total général	2			2	0

Etat des amortissements

Rubriques	Ouverture	Ventilation des dotations		Ventilation des diminutions		Clôture
		Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis de manière exceptionnelle	Eléments cédés	Eléments mis au rebut	
Immobilisations incorporelles . Logiciels						
Immobilisations corporelles . Autres	1				1	0
Total général	1				1	0

Valeurs nettes

Rubriques	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles			
. Logiciels			
Immobilisations corporelles			
. Autres	0	0	0
Total	0	0	0
Total général	0	0	0

5.- Immobilisations financières

Rubriques	Ouverture	Acquisitions	Cession	Clôture
Immobilisations financières				
. Participations				
. Autres titres immobilisés				
. Prêts				
. Autres immobilisations financières	6			6
Total	6			6

6.- Etat des échéances des créances et des dettes

Toutes les créances et dettes ont une échéance inférieure à un an.

Tableau des créances et dettes concernant entreprises liées : Néant

Autres créances :

L'essentiel de ce poste est constitué de TVA récupérable pour 11 K€.

Autres dettes fiscales et sociales :

Les dettes fiscales ont diminué de 247K€, compte tenu de l'impôt société payé sur l'exercice 2015.
Les dettes sociales ont diminué de 173K€ en relation avec le versement de la rémunération exceptionnelle qui avait été précédemment provisionnée.

7.- Valeurs mobilières de placement

	Valeur nette au bilan	Valeur du marché au 31 décembre 2015
Actions propres	1	1
Autres valeurs mobilières de placement (sicav monétaires)	843	846
Total	844	847

Les autres valeurs mobilières de placement sont constituées à hauteur de 843 K€ en SICAV monétaires détenues chez Crédit Agricole CIB.

8.- Disponibilités

Elles sont constituées des sommes figurant au crédit des comptes courants bancaires.

9.- Capital

Le capital social se compose de 854 224 actions de valeur nominale unitaire de 0.60 euros.

10.- Variation des capitaux propres

Rubriques	Ouverture	Affectation du résultat 31/12/14	affectation de l'AG du 18/06/2015		Résultat exercice 31/12/15	Clôture
			Virt RàN à autres réserves	Prévt pour distribution		
Capital social	513					513
Prime de fusion	6					6
Réserves :						
Réserve légale	51					51
Autres réserves						
Report à nouveau et acompte sur dividende (1)	8	283				291
Résultat	283	-283			-258	-258
	861	0		1	-258	603

11.- Provisions pour risques et charges

La provision pour impôts de 142 196 euros liée à la sortie du régime SIIC, a été reprise intégralement dans les comptes au 31/12/2015 et a donné lieu à la comptabilisation d'une dette d'impôt du même montant.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**12.- Charges d'exploitation**

Elles comprennent principalement :

- Les prestations de services externalisées ainsi que des honoraires de conseil et d'assistance, notamment juridique et comptable.
- La rémunération des mandataires sociaux ainsi que les charges sociales et taxes y afférentes.

13.- Produits financiers

	Exercice clos au 31.12.2015		Exercice clos au 31.12.2014
	total	dont entreprises liées	
Produits financiers de participation			29
Autres intérêts et produits assimilés			2
Reprises sur provisions financières			18
Produits nets sur cessions de VMP	2		
Total	2		49

14.- Charges financières

	Exercice clos au 31.12.2015		Exercice clos au 31.12.14
	total	dont entreprises liées	
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Différences négatives de change			
Total	0	0	0

15.- Impôts sur les bénéfices

La société relève de l'impôt sur les sociétés.

Ventilation du résultat après impôt

	Exercice clos au 31.12.2015			Exercice clos au 31.12.2014		
	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Exploitation	-270		-270	-299		-299
Financier	2		2	47		47
Exceptionnel				1 146	-611	535
Impôt		10	10			
Total	-268	10	-258	894	-611	283

L'allègement de la dette future d'impôt qui correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des SICAV (voir note 7) n'est pas significatif. Il n'y a pas d'accroissement futur de la dette d'impôt.

16. Entreprises liées

Tableau des produits et charges financiers concernant les entreprises liées et participations : Néant

17. Transactions avec les parties liées

A la clôture de l'exercice 2015, il n'existe aucune transaction avec des parties liées au sens du règlement ANC 2010-02

AUTRES INFORMATIONS**18.- Engagements financiers**

N'ayant pas de dette bancaire à son bilan, la société n'est pas soumise au respect d'engagements pris vis à vis de banques (« Covenants »).

19.- Effectifs

Au 31 décembre 2015 il n'y a pas de salarié.

20.- Rémunérations des organes d'administration et de direction

Les jetons de présence comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élèvent à 36 000 euros.

Le montant des rémunérations brutes versées au mandataire social s'est élevé à 163 482 €, soit 129 718 € net.

21.- Société mère

Au terme de l'Offre Publique de Retrait initiée par l'actionnaire de contrôle, la société Yellow Grafton SC dont le siège social est situé au Luxembourg, offre en cours au 31 décembre 2014, Yellow Grafton SC détenait à la date de clôture de l'OPR le 9 janvier 2015, 761 206 actions soit 89,11% du capital et des droits de vote.

22.- Affectation des sommes distribuables proposées à l'Assemblée générale.

Après imputation du report à nouveau de 291 408.42€, le résultat distribuable ressort à 32 880.79€. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 4 avril 2016 d'inscrire ce résultat distribuable en totalité en report à nouveau.

23.- Inventaire des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2015**23.1 CFI – Actions propres****TITRES CFI AUTODETENUS AU 31 DECEMBRE 2015**

Nombre	désignation	valeur d'achat moyen	valeur comptable	valeur liquidative unitaire au 31/12/2015	valeur liquidative au 31/12/2015	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
551	CFI	0.6	330.60	2.72	1 498.72	1 168.12

23.2 CFI – Autres valeurs mobilières de placement**LISTE DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2015**

Nombre	désignation	valeur d'achat	valeur comptable	valeur liquidative unitaire au 31/12/2015	valeur liquidative au 31/12/2015	PLUS VALUE/MOINS VALUE LATENTE
140	AMUNDI C.T.E-C	1 004,19	140 586,60	1 003,85	140 539,00	-47,60
3	AMUNDI TRESO CORPO	234 152,74	702 458.22	235 011,28	705 033,84	2 575,62

24.- Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élève à 12 701 euros



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

RAPPORT DE GESTION 2015

(Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015)

CFI-Compagnie Foncière Internationale

72, Rue du Faubourg Saint-Honoré

75008 PARIS

542 033 295 R.C.S. PARIS

TEL. : 01 40 07 81 03 – FAX : 01 40 07 85 12 – www.cfi-france.com

Conseil d'Administration

M. Alain BENON - *Président*

M. Olivier LAVIGNE DELVILLE

M. Emmanuel RODOCANACHI

M. Vincent ROUGET

Melle Sophia CHIHAB-EDDINE

Commissaires aux Comptes

A.C.E. Auditeurs et Conseils d'Entreprise

Représenté par M. Emmanuel CHARRIER, *Titulaire*

ERNST & YOUNG et Autres

Représenté par Mme Nathalie CORDEBAR *Titulaire*

M. Arnaud DIEUMEGARD, *Suppléant*

AUDITEX

Représenté par M. Pierre JOUANNE, *Suppléant*

Direction

M. Alain BENON, *Président-Directeur Général*

Rapport du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
du [.....] 2016

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le rapport annuel de votre Société dont l'objet est :

- de vous rendre compte de l'activité de votre Société durant l'exercice du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice,
- de statuer sur les résolutions soumises à votre vote lors de la présente Assemblée générale des actionnaires du [...avril] 2016.

I. ACTIVITE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1- Clôture de l'OPR sur les titres de la société

En conséquence de la cession des actifs de la Société, l'actionnaire de contrôle a initié une Offre Publique de Retrait (OPR) qui s'est déroulée du 23 décembre 2014 au 9 janvier 2015, sur la base d'un prix de l'action de 1,06€.

Au terme de cette OPR, Yellow Grafton SC détient 89,11% du capital et des droits de vote de la Société.

2- Résiliation du contrat de liquidité conclu avec Kepler-Chevreux

Dans ce contexte, le contrat de liquidité confié à Kepler-Chevreux, après avoir été suspendu préalablement à l'Offre, a été résilié avec effet du 6 février 2015.

3- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat

Dans sa partie ordinaire, l'Assemblée générale du 18 juin 2015 a notamment approuvé les comptes annuels de l'exercice ouvert, exceptionnellement le 1er août 2014 et clos le 31 décembre 2014, qui dégagent un bénéfice net de 283 128,55€. Elle a décidé d'affecter ce résultat en report à nouveau, celui ci se trouvant porté à 291 408,42€.

4- Renouvellement de mandats d'administrateurs

L'Assemblée générale a également décidé de renouveler les mandats d'administrateurs respectivement, de Monsieur Vincent Rouget, de Monsieur Olivier Lavigne Delville et de Madame Sophia Chihab-Eddine, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire

.....

qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

5- Modifications statutaires suite à la loi "Florange"

Dans sa partie extraordinaire, l'Assemblée générale a décidé de déroger à la loi N°2014-384 du 29 mars 2014 afin de maintenir le principe selon lequel chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires; elle a en outre mis en conformité les statuts avec les nouvelles dispositions réglementaires relatives à la date limite d'enregistrement comptable des titres ("*record date*").

6-1 Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

II - PERSPECTIVES

La Société poursuit sa gestion en extinction.

III- LE PATRIMOINE

Sans objet, la Société ayant cédé au cours de l'exercice précédent, le dernier de ses actifs - l'immobilier de l'UGC Bordeaux- à travers la cession de la filiale qui le détenait: SCI Bordeaux Image.

IV- LES COMPTES ANNUELS

1- Le total du bilan, dont l'actif n'est plus constitué que de trésorerie, s'élève à 879 K€ au 31 décembre 2015, à comparer à 1 769K € au 31 décembre 2014. La variation principale, au passif, est celle du poste "Dettes fiscales et sociales"(-421K€) qui trouve essentiellement sa contrepartie, à l'actif, dans la réduction des placements à court terme.

Lesdits placements à court terme et les disponibilités s'élèvent à 857 K€ à la clôture de l'exercice.

Le compte de résultat n'enregistrant d'autres produits que ceux, très faibles, des placements de la trésorerie, dégage une perte de 258 K€ après prise en compte d'une charge d'impôt non récurrente de 142,2€.

Le montant des capitaux propres ressort à 603 K€ au 31 décembre 2015 (861 K€ au 31 décembre 2014).

2- Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (en euros)

		31/12/2012	31/12/2013	31/07/2014	31/12/2014	31/12/2015
		SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE	a) CAPITAL SOCIAL	25 626 720	25 626 720	15 000 175
	b) NOMBRE D'ACTIONNAIRES EMISSIONS	854 224	854 224	854 224	854 224	854 224
	c) NOMBRE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	-	-	-	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS EFFECTIVES	a) CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	-	-	-	-	-
	b) BENEFICE AVANT IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 538 124	2 995 316	34 541 764	892 788	-268 254
	c) IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	705 566	469 069	132 028
	d) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 539 246	2 995 847	33 834 276	283 129	-258 528
	e) MONTANT DES BENEFICES DISTRIBUES	1 913 462	2 545 588	2 998 326	33 827 270	-
RESULTAT REDUIT A UNE SEULE ACTION	a) BENEFICE APRES IMPOT, MAIS AVANT AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2,98	3,51	39,61	0,50	-0,47
	b) RESULTAT APRES IMPOT, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2,98	3,51	39,61	0,33	-0,30
	c) DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION	2,24	2,98	3,51	39,60	-
PERSONNEL	a) EFFECTIF MOYEN DES SALAIRES PENDANT L'EXERCICE	0	0	0	0	0
	b) MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE	150 321	150 321	187 687	62 634	38 553
	c) MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX (Sécurité sociale, œuvres sociales...)	74 401	74 185	105 067	41 051	32 942

3- Autorisations financières existantes

Néant.

V. SITUATION FINANCIERE

1- Situation financière

La situation financière de la Société s'est trouvée substantiellement modifiée en 2015 suite à la cession, intervenue au cours des deux précédents exercices, de ses deux filiales : à la date de clôture elle ne détient plus que de la trésorerie, sous forme de liquidités ou de placements monétaires. Elle n'a aucune dette bancaire.

VI - GROUPE ET FILIALES

1- Organisation du groupe au 31 décembre 2015

Sans objet, la Société n'ayant plus de filiale à la date de clôture de l'exercice.

1.1 Evolution de l'organisation du groupe au cours de l'exercice

Voir supra

1.2 Evénements survenus postérieurement au 31 décembre 2015 relatifs à l'organisation du groupe

Néant

2- Activité des filiales au cours de l'exercice écoulé

Sans objet

3- Opérations avec les apparentés

3.1 Opérations entre la Société et ses actionnaires

Sans objet

3.2 Opérations entre la Société et ses filiales

Sans objet

VII. DISTRIBUTION - RESOLUTIONS

1- Affectation du résultat

Le résultat net de l'exercice fait apparaître une perte de 258 527,63€. Votre Conseil vous propose d'inscrire cette en totalité en report à nouveau.

En conséquence, il est proposé à votre Assemblée :

d'imputer la perte de	- 258 527,63€
Sur le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2015	291 408,42€
Le dit "Report à nouveau" se trouvant ainsi ramené à	32 880,79 €

L'assemblée générale est appelée en conséquence à statuer sur l'imputation de la de la totalité de la perte de l'exercice en report à nouveau

Nous vous rappelons en outre qu'au titre des trois derniers exercices clos, la Société a procédé aux distributions suivantes :

- Exercice ouvert le 1er août 2014 et clos le 31 décembre 2014 : Néant

- Exercice clos le 31 juillet 2014 : distribution d'un dividende d'un montant global de 33.827.270,40 € soit 39,60 € par action de la Société, cette distribution étant éligible à l'abattement de 40% à concurrence de 9,75€ par action (valeur arrondie). Pour le solde, soit 29,85 € par action (valeur arrondie), cette distribution n'est pas éligible à l'abattement de 40%.

- Exercice clos le 31 décembre 2013 : distribution d'un dividende d'un montant global de 2.998.326,24€, soit 3,51€ par action de la Société, décidée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires le 28 mars 2014, ladite distribution n'ayant pas été éligible à la réfaction de 40% ;

2- Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

Il vous est proposé de soumettre à l'approbation de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, les résolutions dont l'objet est précisé ci-après.

- *Comptes annuels (Première résolution)*

Les comptes annuels de la Société vous sont présentés dans le présent rapport.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé figurent également dans le présent rapport.

Il vous est demandé d'approuver les comptes annuels de la Société.

- *Affectation du résultat et distribution (Deuxième résolution)*

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme indiqué au VII.1 ci-dessus.

- *Conventions réglementées (Troisième résolution)*

Il vous est demandé de statuer, conformément aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, sur le rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés. La même résolution prend acte de la poursuite des conventions antérieurement autorisées.

- *Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Alain Benon, Président - Directeur Général (Quatrième résolution)*

Il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis sur ces éléments tels que retracés dans le Rapport de gestion.

- *Pouvoirs pour les formalités (Cinquième résolution).*

VIII - INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTION

1- Informations sur le capital

Le capital de la Société, composé de 854 224 actions d'une valeur nominale de 0,60 €, s'élève à 512 534,40 € à la clôture de l'exercice.

1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas d'action disposant d'un droit de vote double. Toutefois, le nombre des droits de vote doit être ajusté pour tenir compte des actions auto détenues, qui en sont privées.

A la dernière date connue, soit à la clôture de l'OPR le 9 janvier 2015, et à la connaissance de la Société, la répartition du capital, pour les actionnaires détenant au moins 2% du capital et des droits de vote était la suivante:

Actionnaire	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Yellow Grafton SC	761 206	89,11 %	89,11%
Public (estimé)	92 167	10,79%	10,79%
Actions des administrateurs	300	NS	NS
Actions propres	551	NS	NS
Total	854 224	100 %	100 %

Au 9 janvier 2015, date de clôture de l'OPR, Yellow Grafton SC, initiateur de l'Offre, détenait 89,11% du capital et des droits de vote de la Société.

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

Les pourcentages en capital et en droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes de direction et d'administration à la date du 31 décembre 2015 sont non significatifs.

Il n'y a pas de titres détenus par les salariés de la Société.

1.2 Montant du capital autorisé non émis et tableau récapitulatif

Les délégations de compétences accordées par l'assemblée générale des actionnaires de votre Société pour augmenter le capital social ou émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances sont venues à expiration le 28 juillet 2011 et n'ont pas été renouvelées.

1.3 Options de souscription d'actions et attribution d'actions gratuites consenties aux mandataires sociaux et aux salariés

Nous vous précisons que la Société n'a jamais procédé à l'attribution (i) d'options de souscription ou d'achat d'actions et (ii) d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés.

1.4 Titres donnant accès au capital

Aucun titre donnant accès au capital de la Société n'existe au 31 décembre 2015.

1.5 Opérations de la Société sur ses propres actions et programme de rachat

Le dernier renouvellement de l'autorisation donnée à la Société, d'acquérir en Bourse ses actions pour une période de 18 mois a été adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2014. Toutefois suite à l'OPR initiée par Yellow Grafton en décembre 2014-janvier 2015, cette autorisation est devenue sans objet et le contrat de liquidité conclu avec Kepler-Cheuvreux, après avoir été suspendu dès l'annonce de l'offre Publique, a été résilié en février 2015.

1.6 Opérations réalisées par les dirigeants ou les personnes auxquels ils sont étroitement liés sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, il n'y a pas eu de déclarations effectuées par les dirigeants ni par les personnes visées à l'article L.621-18.2 du Code Monétaire et Financier auprès de l'AMF en application des dispositions des articles 222-23 et suivants de son règlement général.

1.7 Eléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique initiée sur la Société

En application de l'Article L.225-100-3 du Code de Commerce, la Société expose qu'elle n'a pas identifié d'éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

2- Information concernant l'action CFI-Compagnie Foncière Internationale

Sans objet, en ce qui concerne le bilan du contrat de liquidité (Voir supra).

Le cours de l'action en 2015 a évolué entre un plus bas de 2,51€ et un plus haut de 3,98€.

IX - ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GENERALE

1- Administrateurs, direction générale et comités du conseil d'administration

1.1 Administrateurs et direction générale

Au 31 décembre 2015, la composition de votre Conseil était la suivante :

- . Monsieur Alain Benon, Président-Directeur Général ;
- . Monsieur Olivier Lavigne Delville, administrateur ;
- . Monsieur Emmanuel Rodocanachi, administrateur (indépendant) ;
- . Melle Sophia Chihab-Eddine, administrateur.
- . Monsieur Vincent Rouget, administrateur.

On rappelle que le Conseil d'administration du 25 novembre 2007 puis celui du 18 avril 2013, ont opté pour la non-dissociation des mandats de Président et de Directeur général ; la Direction générale de la Société est donc assurée depuis cette date par Monsieur Alain Benon, Président de la Société.

1.2 Comités du Conseil

- Comité d'audit et des comptes

Au 31 décembre 2015, la composition du Comité d'audit et des comptes était la suivante :

- . Monsieur Emmanuel Rodocanachi : Président ;
- . Monsieur Vincent Rouget : Membre.

La durée de leur mandat de membre du Comité est identique à celle de leur mandat d'administrateur indiquée au 3 ci-après.

- Comité des nominations et des rémunérations

Au 31 décembre 2015, la composition du Comité des nominations et des rémunérations était la suivante :

- . Monsieur Emmanuel Rodocanachi, Président;
- . Monsieur Vincent Rouget, membre.

La durée de leur mandat de membre du Comité est identique à celle de leur mandat d'administrateur indiquée au 3 ci-après.

2. Rémunération des mandataires sociaux

2.1 Rémunération du Président - Directeur Général

Pour le Président-Directeur Général, l'ensemble des rémunérations versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 figure dans les tableaux ci-dessous, étant précisé que ces derniers sont conformes aux dispositions du Code AFEP-MEDEF :

Nota : Tous les montants, y compris ceux figurant dans la colonne « versés », sont exprimés en brut et en euros.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Alain Benon Président - Directeur Général au cours de l'exercice clos le ...	31/07/2014	31/12/2014	31/12/2015
Rémunérations au titre de l'exercice (1)	209 000	62 500	63 482
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice			
Valorisation des options de performance attribuées au cours de l'exercice			
<i>Total</i>	<i>209 000</i>	<i>62 500</i>	<i>63 482</i>

(1) Voir ventilation au tableau 2

Tableau récapitulatif de la rémunération de Monsieur Alain Benon

Alain Benon Président - Directeur Général au cours de l'exercice clos le..	31/07/2014		31/12/2014		31/12/2015	
	dus	versés	dus	versés	dus	versés
Rémunération Fixe		87 500		62 500		38 232
Rémunération variable						
Rémunération exceptionnelle	100 000					100 000
Jetons de présence(1)	25 250	21 500	21 250		24 000	25 250
Avantages en nature						
<i>Total</i>	<i>125 250</i>	<i>109 000</i>	<i>21 250</i>	<i>62 500</i>	<i>24 000</i>	<i>163 482</i>

(1) Pour les critères de calcul voir « Rapport du Président sur le contrôle interne III.2

2.2 Jetons de présence

Tableau sur les jetons de présence			<i>Euros</i>
	Jetons de présence versés au 31/07/14	Jetons de présence versés au 31/12/14	Jetons de présence versés au 31/12/15
Membres du conseil			
Alain Benon	21 500		25 250
Olivier Lavigne Delville			
Emmanuel Rodocanachi	10 750	12 625	10 625
Vincent Rouget			
Sophia Chihab-Eddine			
<i>Total</i>	<i>32 250</i>	<i>12 625</i>	<i>35 875</i>

Nota : les tableaux 4, 5, 6 et 7 prévus par le Code AFEP-MEDEF ne sont pas joints car ils sont sans objet pour les dirigeants de la Société.

3. Informations détaillées sur le Conseil d'administration

Le tableau ci-après décrit la composition du Conseil de la Société et les mandats de ses membres au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Nom et prénom de l'administrateur	Age	Date de nomination	Date d'expiration de son mandat	Mandat dans la Société	Autres mandats
Emmanuel Rodocanachi	75 ans	Assemblée générale du 18 avril 2013 (Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Administrateur indépendant. Président et membre du Comité d'audit et des comptes Président et membre du Comité des nominations et des rémunérations	Gérant d'E.R. Solutions SARL
Olivier Lavigne Delville	31 ans	Assemblée générale du 18 juin 2015 (Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur.	Administrateur de l'OPPCI Les Miroirs
Alain Benon	64 ans	Assemblée générale du 18 avril 2013 (Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Président - Directeur Général.	Président de la SAS Anthémis Invest. Président de SG Distribution (et Gérant de ses filiales, sauf SG Versailles Distribution) -
Sophia Chihab-Eddine	27 ans	Assemblée générale du 18 juin 2015 (Renouvellement)	AG d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Administrateur.	Administrateur de l'OPPCI Les Miroirs

Vincent Rouget	35 ans	Assemblée générale du 18 juin 2015 (Renouvellement)	Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/ 2018	Administrateur Membre du Comité d'audit et des comptes Membre du Comité des nominations et des rémunérations	Administrateur de SAS Galaxie Président de l'OPPCI Les Miroirs
----------------	--------	--	--	--	---

Il est précisé que l'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant a fait l'objet d'une délibération spécifique du Conseil le 12 février 2015. A la date d'émission du présent rapport, le Conseil d'administration compte un seul administrateur indépendant-Monsieur Emmanuel Rodocanachi - au sens du Code AFEP-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement.

Aucun administrateur ou mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ni n'a été associé à une faillite, séquestre, liquidation, incrimination, sanction officielle ou empêché d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires au cours des cinq dernières années.

4- Expertises et expérience en matière de gestion, des membres du Conseil

Alain Benon, Président-Directeur général

- Directeur général de la Banque du Développement des PME et de SOFARIS (devenus BPI France) de 2000 à 2005,
- Directeur général d'Unibail de 1992 à 1999,
- Président de Sofiroute, société de services financiers spécialisés du Groupe Suez, de 1988 à 1991,
- Chef de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie des Finances et de la Privatisation de 1986 à 1988 (M. Edouard Balladur),
- Auparavant, M. Benon a fait l'essentiel de sa carrière à la Direction du Trésor,
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'ENA.

Emmanuel Rodocanachi, administrateur indépendant

- Gérant d'ER Solutions (société de conseil en services financiers) depuis décembre 2005, Conseiller Senior et membre du Conseil d'Orientation européen d'Oliver Wyman (cabinet de conseil en organisation et stratégie) depuis 2007.
- Conseiller Senior et membre du Comité Stratégique Européen de Citigroup de 2000 à 2007.
- Président Directeur Général du Crédit National (devenu Natexis après l'achat de la BFCE et la fusion avec cette banque) de 1994 à 1999.
- Gérant puis Administrateur-Directeur Général de la Banque Hottinguer de 1988 à 1994.
- Auparavant, a exercé diverses fonctions dans le secteur public, au Ministère des Finances (Direction du Budget), auprès de M. Pierre Messmer (Premier Ministre) de 1972 à 1974, de M. Valéry Giscard d'Estaing (Président de la République) de 1978 à 1981 et en qualité de Conseiller du Premier Ministre pour les Affaires Economiques et Financières, auprès de M. Jacques Chirac de 1986 à 1988
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ; diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Public ; Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration.

Vincent Rouget, administrateur

- Depuis 2011 : *Managing Director* chez Perella Weinberg Real Estate (devenu PW Real Assets) UK LLP
- 2010 : *Principal* chez Perella Weinberg Real Estate UK LLP
- Membre de l'équipe d'investissement de Perella Weinberg Real Estate depuis juin 2007
- Auparavant, de 2003 à 2007, a exercé diverses fonctions au sein des équipes de fusions-acquisitions et de marchés des capitaux de Morgan Stanley à Paris et New York
- Diplômé d'HEC

Olivier Lavigne Delville, administrateur

- *Associate puis Principal* chez Perella Weinberg Real Estate (devenu PW Real Assets) UK LLP depuis 2011
- Membre de l'équipe d'investissement de Perella Weinberg Real Estate depuis mars 2009
- Auparavant, de 2007 à 2009, membre des équipes de conseil en fusions-acquisitions de Morgan Stanley à Paris.
- Diplômé de l'EDHEC.

Sophia Chihab-Eddine, administrateur

- Membre de l'équipe d'investissement chez Perella Weinberg Real Estate (devenu PW Real Assets) UK LLP depuis avril 2013
- Auparavant, de 2011 à 2013, analyste au sein des équipes de conseil en fusions-acquisitions de Goldman Sachs à Londres
- Diplômée de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises, Casablanca Business School ; MBA de l'ESSEC Business School, Paris.

X - POLITIQUES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

1- Renseignements sur la politique sociale

Sans objet, la Société ne comptant pas de salarié au 31 décembre 2015.

2- Renseignements sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité et sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Sans objet car la Société n'a aucun salarié ni aucune activité opérationnelle au 31 décembre 2015 et en l'absence d'activité locative à la clôture. Pour ces raisons, la société n'a pas nommé d'Organisme Tiers Indépendant.

3- Activités en matière de recherche et développement

Conformément aux dispositions de l'Article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la Société n'a mené aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

4- Informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Le poste « fournisseurs » de la Société mère représente 26 842 € à la date de clôture, avec les échéances suivantes:

Tableau des échéances fournisseurs			Euros
Exercice clos le	31/07/2014	31/12/2014	31/12/2015
Solde du poste "fournisseurs"	284 326	160 673	26 842
<i>Dont factures non parvenues</i>	<i>277 345</i>	<i>153 124</i>	<i>18 503</i>
<i>Dont factures non échues</i>	<i>6 981</i>	<i>10 158</i>	<i>6 593</i>
<i>Dont factures échues à moins d'un mois</i>	-	-2609	1 746
<i>Dont factures échues entre un et trois mois</i>	-	-	-
<i>Dont factures échues de plus de trois mois</i>		-	-

4- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4, 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

XI- ANALYSE DES RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

1- Exposition aux risques

Néant.

2- Risques financiers

Les risques de marché

Néant

Le risque de contrepartie.

Néant.

Le risque de liquidité

- Les besoins de liquidité, réduits du fait de la gestion de la société en extinction pendant tout l'exercice 2015, sont couverts par la trésorerie disponible.

- CFI n'a pas d'endettement bancaire

Le risque de taux d'intérêt

CFI n'a plus eu, au cours de l'exercice, aucune exposition au risque de taux d'intérêt

Le risque de change : Sans objet, la Société n'opérant pas et ne gérant pas de flux financiers hors zone euro

Le risque lié à l'évolution du cours des actions

Ce risque, limité au stock d'actions auto détenues à la date de suspension du contrat de liquidité en novembre 2014, soit 551 actions, est non significatif.

3- Gestion des risques

Voir rapport du Président sur le contrôle interne, infra.

Gestion de la trésorerie de la Société

La trésorerie de la Société est placée sur des supports à court terme, OPCVM monétaires ou comptes à terme, dont la performance reproduit généralement celle de l'EONIA.

Mémento sur les procédures comptables

Le « Mémo sur les procédures comptables et le contrôle interne » élaboré fin 2008 et régulièrement mis à jour, traite de la gestion des risques de la Société. Une présentation détaillée du contenu de ce mémento figure dans le Rapport de votre Président établi en application des dispositions de l'Article L.225-37 du Code de Commerce.

Assurances

Lors de votre assemblée générale du 19 mars 2008, vous avez ratifié la souscription par la Société auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Ltd, filiale européenne d'une compagnie d'assurances américaine, d'une police d'assurances couvrant la responsabilité civile professionnelle de la Société et de ses mandataires sociaux (dirigeants et administrateurs).

Les principales caractéristiques de cette assurance sont les suivantes :

-Assurés : tout dirigeant ou mandataire social du souscripteur ou d'une de ses filiales, avec de larges extensions aux personnes physiques et morales, dont au premier chef, la Société elle-même.

-Montant de la garantie : 1 500 000 € par année d'assurance, assorti de certaines franchises pour la Société souscriptrice.

Date d'effet : 1^{er} mars 2008

Durée : 12 mois avec tacite reconduction

Territorialité de la garantie : Monde entier.

4- Autres informations sur les risques

Votre Société n'est impliquée dans aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage, susceptible de générer *in fine*, une charge pour elle. Elle ne supporte aucun engagement ni aucune garantie au titre de ses activités antérieures au changement d'actionariat intervenu le 27/11/2007.

XII - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres :

Représentée par Madame Nathalie Cordebar

Tour First 1-2, Place des saisons, Paris -La Défense 1 92 400 Courbevoie

Ernst & Young et Autres a été nommé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour la durée de six exercices sociaux.

ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise

Représentée par Monsieur Emmanuel Charrier

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour une durée de six exercices sociaux.

Commissaires aux comptes suppléants

Auditex

Représentée par Monsieur Pierre Jouanne

Tour First 1-2, Place des saisons Paris -La Défense 1 92 400 Courbevoie

Auditex a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour une durée de six exercices sociaux.

Monsieur Arnaud Dieumegard

5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Monsieur Arnaud Dieumegard a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 19 avril 2012 pour une durée de six exercices sociaux.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter.

Le conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil d'administration

établi en application des dispositions

de l'Article L. 225-37 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225.37 du Code de commerce, le présent rapport a été établi par Monsieur Alain BENON en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale et approuvé par le Conseil d'administration du 7 mars 2016.

Pour l'établissement du présent rapport, le Président s'est notamment appuyé sur le cadre de référence recommandé par l'AMF le 22 janvier 2007 ainsi que sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence du contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF et publié le 9 janvier 2008. Il s'est également référé au code AFEP-MEDEF modifié.

La Société adhère aux principes généraux et respecte l'esprit de ce cadre de référence. Toutefois, en raison de situation particulière, notamment le rôle pivot joué par son mandataire social, le degré de formalisation des « processus », « dispositifs » ou « systèmes » évoqués dans l'annexe II de ce document ne peut pas avoir atteint le niveau constaté dans d'autres sociétés ou groupes.

L'élaboration en 2008 d'un Mémento des procédures comptables et du contrôle interne mis à jour en tant que de besoin, et la désignation d'un responsable permanent de la fonction d'audit interne marquent néanmoins une étape importante dans cette direction.

I. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Choix du code de référence

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-37, la société a choisi le 23 janvier 2009 le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF ») comme code de référence. Une copie du Code AFEP-MEDEF peut être consultée au siège social et une version informatique dudit Code est consultable sur le site www.medef.com

Afin de se conformer aux dispositions de ce Code, le Conseil d'administration a notamment décidé le 23 janvier 2009 :

- d'amender les dispositions de son règlement intérieur ;
- d'approuver les règlements intérieurs dont le Comité d'audit et des comptes et le Comité des nominations et des rémunérations se sont dotés,
- de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 2009 une résolution, qui a été approuvée, tendant à ramener la durée des fonctions d'administrateur de 6 à 4 ans et d'instituer un processus de renouvellement harmonieux de l'effectif du Conseil par roulement.

Toutefois, compte tenu de la situation particulière de la Société - nombre restreint d'administrateurs notamment - certaines dispositions du Code AFEF- MEDEF ne peuvent être immédiatement appliquées :

- . Celles de l'article 8 du Code AFEF-MEDEF relatives à la proportion d'administrateurs indépendants requise au sein du conseil d'administration (1/3 en ce qui concerne la Société)

- . La composition des deux comités spécialisés ne peut non plus être dans l'immédiat conforme aux exigences des articles 14.1 et 16.1 du Code AFEF-MEDEF. S'agissant du Comité d'audit et des comptes, la Société est néanmoins en conformité avec les dispositions de l'article L.823-19 du Code de Commerce insérées dans ledit Code par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant la directive 2006/43/CE du 17 mai 2006 et relative aux commissaires aux comptes. En outre le Conseil d'administration du 18 juillet 2013 a décidé de se mettre en conformité avec le Code AFEF-MEDEF en portant à la présidence du Comité des nominations et des rémunérations un administrateur indépendant.

- . Enfin, après avoir envisagé de définir des critères objectifs et relativement pérennes pour le calcul de la part variable de rémunération du dirigeant-comme le prévoit le Code de référence-le Conseil d'administration du 11 décembre 2009 a estimé que cette approche ne pouvait s'appliquer valablement qu'à de grandes foncières matures disposant d'un portefeuille relativement stabilisé.

Dans ces conditions la part variable de rémunération du mandataire social continue, pour l'heure, à être déterminée par le Conseil d'administration sur la base d'une évaluation multicritères mais discrétionnaire, intégrant notamment les résultats de la Société, ses opérations et l'évaluation du dirigeant lui-même.

2. Règlement intérieur et composition du Conseil d'Administration

Dans sa séance du 1er février 2008, le Conseil d'administration s'est doté d'un Règlement intérieur qui prévoit notamment la présence en son sein d'un ou plusieurs administrateurs indépendants, précise les conditions à remplir pour être ainsi qualifié et rappelle les devoirs des administrateurs.

Dans sa séance du 23 janvier 2009, le conseil d'administration, consécutivement au choix du Code AFEF-MEDEF, a notamment décidé d'amender son Règlement intérieur pour rendre celui-ci conforme aux dispositions du Code AFEF-MEDEF, sous les réserves exposées au paragraphe 1 ci-dessus.

Ce règlement intérieur peut être consulté au siège social sur simple demande.

Le Conseil d'administration est à ce jour composé de cinq membres. La liste des mandats et des fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion. L'examen de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères de l'administrateur indépendant fait l'objet d'une délibération spécifique lors de chaque conseil d'arrêté des comptes annuels. A la date d'émission du présent rapport, le conseil d'administration compte un seul administrateur indépendant au sens du Code AFEF-MEDEF, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction pouvant compromettre sa liberté de jugement.

Les administrateurs et le dirigeant sont couverts par une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux souscrite début 2008 et reconduite chaque année.

Le Conseil d'administration s'est réuni trois fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015: le 12 février, le 29 avril et le 21 juillet 2015. Le taux de présence à ces réunions a été de 73%. Lors de ces trois réunions, le Conseil a débattu des principales questions identifiées au point 4 ci-dessous.

3. Rôle, fonctionnement et composition des Comités spécialisés

a. Comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes aux réunions duquel les commissaires aux comptes sont invités à participer, est notamment chargé :

- de préparer l'examen des états financiers semestriels et annuels par le conseil d'administration ;
- de participer à la sélection et de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes,
- d'examiner les procédures de contrôle interne, d'audit, de comptabilisation et de gestion.

Il peut se saisir de toute opération ou évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation de la Société et de sa filiale ou en termes de risques encourus.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre.

Lors de sa première réunion du 18 juillet 2008, le Comité a décidé de proposer au Président-Directeur général de confier au *Chief Financial Controller* du Groupe (PWREF Holding) la fonction permanente d'audit interne du groupe. L'intéressé est invité aux réunions du Comité qui l'a chargé, depuis l'exercice 2008, d'établir un rapport annuel sur ses travaux.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice sous revue :

- Le 12 février et le 29 avril 2015 pour examiner l'arrêté des comptes sociaux de CFI au 31 décembre 2015. Ce même Comité a également examiné le projet d'affectation du résultat de l'exercice. Il a enfin examiné le rapport du Contrôleur interne pour l'exercice dont il s'agit.
- le 21 juillet 2015 pour arrêter les comptes semestriels au 30 juin 2015.

A la date des présentes, le Comité d'audit et des comptes est composé de deux membres : M. Emmanuel RODOCANACHI, Président et M. Vincent ROUGET, membre.

b. Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment pour mission l'examen :

- de la composition des organes sociaux de la société ;
- des candidatures aux postes de mandataires sociaux ;
- des différents éléments constitutifs de la rémunération des mandataires sociaux, étant précisé que sur ces sujets, le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration.

Le Comité se réunit sur convocation de son Président. Chaque réunion donne lieu à un procès-verbal signé par le Président et un membre.

La Société étant gérée en extinction depuis la fin 2014 et aucun point de substance nouveau à inscrire ordre du jour ne le justifiant, il n'a pas été jugé utile de réunir le Comité au cours de l'exercice 2015.

A la date des présentes, le Comité des nominations et des rémunérations est composé de deux membres : M. Emmanuel RODOCANACHI, Président et M. Vincent ROUGET, membre.

4. Convocation, ordre du jour et dossier du Conseil d'administration

L'ordre du jour est établi par le Président en concertation avec les administrateurs. Les convocations sont effectuées par courrier électronique généralement huit jours avant la date de la réunion. Le dossier afférent à la réunion y est joint, en tout ou partie ou suit peu après.

Chaque point de l'ordre du jour est documenté - une attention particulière étant apportée au niveau et à la pertinence de l'information transmise aux administrateurs lorsqu'ils doivent se prononcer sur un projet d'investissement ou fait l'objet, s'il y a lieu, d'un rapport en séance du Président ou du représentant du Comité spécialisé qui l'a préalablement examiné.

Le registre de présence est signé par les membres présents ou porte la mention « participe par voie de téléconférence ». Les procurations écrites sont jointes au registre.

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a pleinement joué son rôle :

Celui du 12 février 2015 a examiné un projet d'arrêté des comptes - qui a donné lieu à la convocation d'un second conseil d'administration le 29 avril 2015 - approuvé le rapport du Président et du Contrôleur sur le contrôle interne, débattu de la qualification d'administrateur indépendant et statué sur la rémunération du Président.

Le conseil du 29 avril 2015 a notamment arrêté les comptes sociaux de l'exercice ouvert le 1er août 2014 et clos le 31 décembre 2014, adopté le rapport de gestion et approuvé l'ordre du jour et les projets de résolutions à soumettre à une AGM qu'il a convoquée pour le 18 juin 2015. Il a validé le communiqué de presse présentant l'activité et les résultats de la Société.

Le conseil d'administration du 21 juillet 2015 a arrêté les comptes semestriels au 30 juin et approuvé le communiqué de presse y afférent.

Pour l'élaboration des délibérations et textes ayant un caractère technique, la Société bénéficie de l'assistance d'un cabinet juridique spécialisé de renom. Tel est notamment le cas pour la préparation des assemblées générales dont l'organisation et la gestion des actionnaires au nominatif sont par ailleurs confiées à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

5. Evaluation du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 12 février 2015, le Conseil a procédé à l'évaluation de son fonctionnement conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Il résulte de cette évaluation que les conditions de fonctionnement paraissent satisfaisantes au regard de la plupart des critères retenus, notamment : la pertinence des sujets inscrits à l'ordre du jour, la qualité de la documentation remise, l'adéquation de la fréquence des réunions, la qualité des débats au regard des enjeux, le degré de participation des membres aux délibérations, l'exhaustivité et fidélité de la retranscription de celles-ci dans les procès-verbaux.

II. LIMITATIONS DE POUVOIRS DE LA DIRECTION GENERALE

1. Limitations statutaires

Il n'existe pas de limitation statutaire, le Directeur général de la Société étant, conformément à la loi, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il est toutefois de règle chez *CFI-Compagnie Foncière Internationale*, qu'aucune opération significative, notamment celle susceptible d'affecter la structure financière ou les grands équilibres du bilan (acquisition, cession, emprunt ...), n'est engagée sans que le Conseil d'administration ait eu à en examiner préalablement les éléments-clés et à l'approuver. Il en va de même des communications d'importance faites au marché, telles que celles portant sur les arrêtés des comptes ou les projets d'acquisition.

Cette pratique a été respectée au cours de l'exercice sous revue.

2. Cautions avals et garanties

La Société n'a délivré au cours de l'exercice ni cautions, ni garanties.

A la date de rédaction du présent rapport, mainlevée lui a été donnée des nantissemements de titres de ses filiales antérieurement consentis en faveur des banques de chaque filiale.

III. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Rémunérations et avantages consentis au Président - Directeur Général

Le Président-Directeur général bénéficie d'une rémunération fixe annuelle qui, du fait de la mise en sommeil de la société, a été réduite de 150 000€ bruts à 24 134€ bruts (soit 1 500€ nets/mois) à compter du 1er janvier 2015. Il peut également se voir attribuer une part variable annuelle fixée chaque année par le Conseil d'administration après avis du Comité des nominations et des rémunérations.

Lors de sa séance du 22 décembre 2008, le Conseil d'administration a décidé d'adhérer aux recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 (intégralement reprises et précisées dans le Code AFEP-MEDEF) relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées sous réserve d'une application différée pour celle relative à la détermination de la part variable de la rémunération du Président-Directeur général.

Aucune autre rémunération ni aucun autre avantage de quelle que nature, n'ont été consentis ou ne sont en vigueur au bénéfice du Président-Directeur Général.

2. Rémunérations et avantages consentis aux autres mandataires sociaux

L'assemblée générale des actionnaires du 19 mars 2008 a alloué aux administrateurs un montant maximal de jetons de présence de 90 000€ au titre de l'exercice 2008. Au titre de l'exercice 2009, 57 095 € avaient été versés.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs proposées par le Comité des nominations et des rémunérations le 23 avril 2008 et mises en œuvre sont les suivantes :

- définition d'administrateurs « non éligibles » ;
- base annuelle de 4 500 € par administrateur, majoré de 1 250 € par séance du Conseil d'administration ou de Comité auquel l'administrateur participe, étant précisé que le Président - Directeur général perçoit un jeton double.

Au titre de l'exercice 2015, les jetons de présence versés se sont élevés à 35 875 €, répartis entre les administrateurs conformément au tableau figurant au IX.2 du rapport de gestion.

Aucune autre rémunération ou avantage de toute nature n'ont été consentis ou ne sont en vigueur au bénéfice des administrateurs.

IV. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Instance chargée du contrôle interne

Le Comité d'audit et des comptes au 18 juillet 2008 a décidé de proposer au Président-Directeur Général de confier au *Chief Financial Controller* du Groupe (PWREF Holding sàrl) la fonction de contrôle interne du Groupe à titre permanent.

Le Contrôleur interne a mené ses premiers travaux en novembre-décembre 2008, travaux qui ont donné lieu à la production d'un « Mémento des procédures comptables et du contrôle interne » mis à jour depuis.

2. Procédures

Ce Mémento décrit les principales procédures applicables d'une part à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, d'autre part à l'identification et à la gestion des risques au sein du Groupe.

Il expose en préambule les conditions dans lesquelles la tenue de la comptabilité est externalisée et les données comptables sont sauvegardées.

Il décrit le circuit de traitement des pièces comptables et des paiements, désigne les signatures autorisées, mentionne les règles de conservation des originaux.

Il expose les procédures de gestion de la paie, des charges et déclarations sociales.

Il explique le mode opératoire de la gestion de la trésorerie ainsi que la répartition des tâches entre suivi/consultation d'une part, habilitation à mouvoir les comptes et placer les fonds, d'autre part.

Il décrit les modalités d'élaboration des arrêtés des comptes, de détermination des options comptables, d'établissement des déclarations fiscales.

Le Mémento rappelle les obligations de la Société en matière de communication financière au marché et précise les conditions dans lesquelles le mandataire social ou le Conseil d'administration, selon le cas, s'en acquittent.

Il conclut par un chapitre consacré à l'environnement du contrôle (organes sociaux et comités, conseils externes, profil du dirigeant) et sur les points spécifiques de contrôle relatifs à *CFI-Image* (respect des *covenants* notamment).

Ce Mémento, dont le projet a été transmis aux Commissaires aux comptes, a été présenté et débattu au sein du Comité d'audit. Il a été complété et mis à jour au cours de l'exercice. C'est en référence à ce document que s'opèrent les contrôles sur pièces et sur place.

Ces rapports sont examinés par le Comité annuellement.

3. Points ayant justifié une attention particulière

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et sachant que la Société était désormais gérée en extinction, le Président a tout particulièrement focalisé son attention sur la compression des charges d'exploitation, plusieurs contrats avec des prestataires externes ayant été dénoncés.

4. Eléments et informations susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et le résultat

Néant

5. Régime SIIC

Pour mémoire, *CFI-Compagnie Foncière Internationale* est sortie du régime à effet du 1er août 2014.

6. Limites inhérentes au contrôle interne.

Ce sont celles liées à une organisation et un pilotage qui reposent principalement sur la personne de son dirigeant.

V. PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L-225-100-3 DU CODE DE COMMERCE.

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues à l'article 17 des statuts.

Les informations visées à l'article L-225-100-3 du Code de commerce sont incluses dans le rapport de gestion.

Le Président



COMPAGNIE
FONCIÈRE
INTERNATIONALE

Attestation du Rapport Financier Annuel

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

(Article L.451.1.2.III du Code monétaire et financier)

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

A Paris, le **25 AVR. 2016**

Le Président-Directeur général,

Alain BENON

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
S.A. au capital de € 2.250.400

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CFI-Compagnie Foncière Internationale

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225.102.1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes, et le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi :

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion,
- nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, car comme indiqué dans ce rapport, la société n'a aucun salarié, ni aucune activité opérationnelle au 31 décembre 2015.

Paris et Paris-La Défense, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE



Emmanuel Charrier

ERNST & YOUNG et Autres



Nathalie Cordebar

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE

5, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris
S.A. au capital de € 2.250.400

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

CFI-Compagnie Foncière Internationale

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CFI-Compagnie Foncière Internationale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

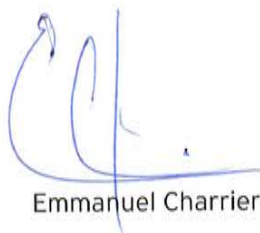
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 17 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS ET CONSEILS D'ENTREPRISE



Emmanuel Charrier

ERNST & YOUNG et Autres



Nathalie Cordebar



HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX

Exercices couverts : N = du 1/01/2015 au 31/12/2015
N-1 = du 1/08/2014 au 31/12/2014

	ERNST & YOUNG Audit				ACE-Auditeurs et Conseils d'Entreprise			
	31.12.2015		31.12.2014		31.12.2015		31.12.2014	
	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%	Montant HT	%
Audit * Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés . Emetteur . Filiales intégrées globalement * Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes . Emetteur . Filiales intégrées globalement	3 000	100%	4 800	100%	3 000	100%	4 800	100%
Sous total	3 000	100%	4 800	100%	3 000	100%	4 800	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement * Juridique, fiscal, social * Autres (à indiquer si sup. 10% aux honoraires d'audit)								
Sous total							0	
Total	3 000	100%	4 800	100%	3 000	100%	4 800	100%